



HAL
open science

Les trois temps du non-recours. Le cas des décrocheurs scolaires et l'offre de formation

Juliette Vollet, Joël Zaffran

► **To cite this version:**

Juliette Vollet, Joël Zaffran. Les trois temps du non-recours. Le cas des décrocheurs scolaires et l'offre de formation. *Revue des politiques sociales et familiales*, 2022, Catégoriser et insérer les pauvres : perspectives dynamiques et pluridimensionnelles, 144, pp.41-56. <10.3917/rpsf.144.0041>. <halshs-04209647>

HAL Id: halshs-04209647

<https://shs.hal.science/halshs-04209647v1>

Submitted on 16 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Les trois temps du non-recours

Le cas des décrocheurs scolaires et l'offre de formation



Juliette Vollet

Maîtresse de conférences en sociologie,
université de Bordeaux et Centre Émile-Durkheim (CED).

Joël Zaffran

Professeur des universités en sociologie,
université de Bordeaux et Centre Émile-Durkheim (CED).¹

Le retour en formation des jeunes sans diplôme étant une priorité de la lutte contre le décrochage scolaire, il importe de comprendre pourquoi certains jeunes n'ont pas recours à un dispositif de rattrapage. Cet article défend l'idée que si le non-recours dépend des conditions sociales d'existence, le temps affecte également les représentations que les jeunes ont d'eux-mêmes et le regard qu'ils portent sur les institutions. Pour analyser cet effet, deux vagues d'entretiens ont été menées à deux années d'intervalles (janvier 2017 et décembre 2018) avec des jeunes sans diplôme. Elles ont permis de mettre en évidence trois temps du non-recours. Notre approche par les dynamiques temporelles assimile le non-recours à un processus. De plus, elle interroge les modalités de mise en œuvre de la politique publique de remédiation au décrochage scolaire².

MOTS-CLÉS : décrochage scolaire, décrocheurs, retour en formation, rattrapage, recours, non-recours

The Three Stages of Non-take-up *The Case of School Dropouts and the Training Offer*

The return to training of young people without a diploma being one of the priority areas in the fight against dropping out of school, it is important to understand why some young people do not use a hang-up plan. This article supports the idea that if non-take-up is determined by social conditions of existence, it also depends on the effect of time on the representation that young people have of themselves, their relationships with others and institutions. In order to analyse this effect, this article uses two waves of interviews conducted two years apart (in January 2017 and December 2018) with young people without a diploma. These interviews show three stages of non-take-up. This time-based approach further analyses the influence of time on non-take-up and moreover questions the public policy implementation methods to address early school leaving.

KEYWORDS: school dropout, dropout students, return to training, hang-up, recourse, non-take-up

1. Le contenu de cet article n'engage que ses auteurs.

2. Les auteurs remercient le comité de rédaction et les experts.

En France, les mesures en matière de lutte contre le décrochage scolaire³ produisent des résultats tangibles. Selon le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco), en 2016, environ 450 000 jeunes âgés de 18 à 24 ans n'ont pas été diplômés ou n'ont obtenu que le diplôme national du brevet, voire n'ont suivi aucune formation. En 2020, leur nombre a décliné à 80 000. Ces mesures se répartissent entre prévention du décrochage scolaire⁴ et actions de remédiation axées sur un raccrochage⁵ des décrocheurs, soit par un retour aux études (notamment en microlycée), soit par un accompagnement social et une formation préprofessionnelle (dans une école de la deuxième chance [E2C] ou un établissement pour l'insertion dans l'emploi [Épide])⁶.

Les causes du décrochage scolaire sont désormais connues. Elles se construisent dans le temps long des parcours en fonction de l'accumulation des expériences scolaires, familiales, amicales et biographiques défavorables à la scolarité (Glasman et Œuvrard, 2011 ; Millet et Thin, 2005). De même, les processus menant au raccrochage scolaire ont fait l'objet de travaux (Zaffran et Vollet, 2018a) qui montrent le rôle négatif des désillusions, des frustrations et des ressentiments dans le désir de retourner en formation à la sortie de l'école. À ces recherches s'ajoutent les analyses des effets de l'accompagnement au sein des dispositifs « deuxième chance » sur le public accueilli. Elles indiquent les nombreux acquis symboliques (estime en soi, confiance en l'avenir, impression de maturité, etc.) dus au dispositif, mais elles nuancent leurs effets sur le plan de l'insertion professionnelle et/ou sur le plan des poursuites d'études (Zaffran et Vollet, 2016).

Malgré la multiplication des enquêtes sur les parcours de décrochage et de raccrochage, une zone d'ombre persiste concernant les jeunes sans diplôme qui ne raccrochent pas, et qui échappent donc aux acteurs institutionnels. Parce qu'ils sont « invisibles » institutionnellement parlant, ces jeunes représentent un point aveugle de la connaissance des parcours post-décrochage particulièrement problématique, puisque cette carence informative rend malaisée l'action publique à leur endroit.

Depuis 2012, des mesures supplémentaires encouragent les jeunes décrocheurs à reprendre un parcours de formation, mais avec un succès limité. En 2015, sur les 180 000 jeunes décrocheurs contactés par les plateformes de suivi et d'aide aux décrocheurs (Psad)⁷, 34 000 seulement ont été pris en charge (Ministère de l'Éducation nationale, 2015). Par ailleurs, les chiffres présentés par le ministère de l'Éducation nationale ne permettent pas de savoir si ces jeunes ont effectivement réintégré un parcours de formation. Ce constat soulève plusieurs interrogations. Comment comprendre les effets limités de ces mesures ? Plus précisément, qui sont les décrocheurs scolaires qui ne raccrochent pas et pourquoi ne renouent-ils pas avec la formation ? Aborder ces questions

3. Dans ce texte, le décrochage scolaire est défini au sens ministériel : il s'agit d'un abandon des études sans avoir obtenu un diplôme de niveau 4 (baccalauréat) ou 3 (certificat d'aptitude professionnelle [CAP] ou brevet d'études professionnelles [BEP]).

4. L'objectif de ces mesures est de repérer les élèves en difficulté afin de mettre en place un accompagnement personnalisé, par exemple celui de la mission du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) composé du chef d'établissement, du professeur principal de l'élève, du conseiller principal d'éducation, d'un psychologue de l'Éducation nationale et d'une assistance sociale.

5. Le raccrochage désigne le processus à travers lequel un jeune décrocheur retourne en formation. Notons que le raccrochage ne préjuge ni d'un achèvement de ce parcours de formation ni d'une insertion professionnelle.

6. Les microlycées sont placés sous statut dérogatoire de l'Éducation nationale. Ils accueillent des jeunes de 16 à 25 ans qui ont interrompu leurs études depuis au moins un an et qui souhaitent reprendre une formation en vue d'obtenir un baccalauréat général ou professionnel. Contrairement aux microlycées, les Épide et les E2C ne sont pas habilités à délivrer des diplômes. Leur objectif est l'insertion professionnelle des décrocheurs accueillis.

7. Les Psad, majoritairement pilotées par des centres d'information et d'orientation (CIO), des missions locales (ML) et des missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), sont chargées de recontacter les jeunes décrocheurs afin de leur offrir une solution de retour en formation.

implique de mobiliser la notion de non-recours afin de l'appliquer à la problématique du retour en formation des décrocheurs scolaires.

L'article retrace les motifs de non-recours à l'offre de rattachement en se servant d'entretiens menés à deux années d'intervalle avec des jeunes qui n'avaient pas (encore) rattaché (encadré 1). La première partie explicite le choix théorique d'axer la problématique du non-recours sur les effets du temps. Il s'avère que l'action publique en faveur du rattachement est traversée par une culture de l'urgence qui consiste en une intervention rapide en vue de réduire le plus possible le temps entre la sortie précoce de l'école et le retour en formation (Vial, 2016). Or les agendas des dispositifs d'action publique, qui articulent le temps politique avec le temps administratif et le temps des professionnels, ne se superposent pas aux agendas des usagers qui ont des manières multiples de construire les temporalités (Bouquet, 2011). De ce point de vue, le rattachement catalyse des temporalités en tension et il importe de les décrire de manière à inscrire le temps dans l'analyse du non-recours. C'est pourquoi la deuxième partie cerne des formes de non-recours et montre qu'elles évoluent en fonction des expériences des jeunes et de leur rapport aux pairs ou aux parents, à mesure qu'ils avancent en âge. La sortie précoce de l'école s'accompagne d'abord d'un non-recours aux dispositifs de rattachement dû au désintérêt, puis l'ennui impulse une entrée sur le marché du travail qui s'accompagne d'expériences professionnelles peu satisfaisantes, voire désastreuses, qui font naître un intérêt pour l'offre de rattachement. La troisième partie démontre que cet intérêt n'est pas le gage d'un rattachement effectif et que le non-recours peut devenir contraint.

Encadré 1. Méthodologie de l'enquête

Pour comprendre l'évolution des conditions de non-recours à l'offre de rattachement, deux séries d'entretiens ont été menées à deux années d'intervalle (janvier 2017 et décembre 2018) auprès de jeunes ayant quitté l'école sans diplôme et résidant dans quatre départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Gironde, Dordogne, Landes et Pyrénées-Atlantiques). Les contacts ont été pris à partir des numéros de téléphone de l'un des parents (majoritairement celui de la mère) transmis par le rectorat. Quand les parents acceptaient de transmettre le numéro de leur enfant, un message texte était envoyé au jeune, ce qui permettait de nous présenter et d'explicitier en quelques mots l'objet de la sollicitation. Certains jeunes donnaient aussitôt leur accord et étaient immédiatement contactés. Pour les autres, un appel était effectué quelques jours plus tard et, en absence de réponse, un message vocal présentant l'enquête plus en détail était laissé. Au total, sur près de 160 sollicitations auprès de parents, 34 entretiens ont été réalisés avec des jeunes, entre les mois de janvier et mars 2017, mais seuls 26 ont finalement été conservés pour l'analyse. En effet, 8 entretiens n'ont pas été exploitables : 3 ont été trop courts pour accéder à un matériau satisfaisant et 5 ont révélé que la situation des jeunes ne correspondait pas à la définition ministérielle du décrochage scolaire*.

Si les 26 entretiens sur lesquels s'appuie cet article ne visent pas un échantillonnage représentatif, ils permettent toutefois l'accès à une grande diversité de parcours et de profils. Ainsi, 14 d'entre eux sont de jeunes hommes, 12 des jeunes femmes, âgés de 16 à 22 ans au moment de la première vague d'entretiens. 11 résidaient en Gironde, 9 dans les Pyrénées-Atlantiques, 3 dans les Landes et 3 en Dordogne. Une majorité d'entre eux (12) a décroché en terminale générale (8) ou professionnelle (4), 10 ont quitté le système scolaire en classe de seconde (5) ou à la fin de la classe de troisième (5) et, enfin, 4 l'ont fait en première année ou deuxième année de CAP ou BEP. Les échecs (ou les anticipations d'échecs) au baccalauréat représentent un motif de décrochage largement exposé par les jeunes qui ont quitté l'école en classe de terminale. Les orientations « subies », les difficultés économiques familiales, les conflits avec les équipes pédagogiques, le harcèlement scolaire et/ou l'absence d'intérêt pour l'école sont avancés comme les principales raisons du décrochage pour les jeunes ayant quitté l'école en CAP, seconde ou troisième.

Les thématiques abordées lors de la première vague d'entretiens sont la trajectoire scolaire antérieure, les activités développées durant la période écoulée depuis le décrochage, le rapport aux pairs et à la famille, à l'école et au monde du travail, la connaissance et la perception de l'offre de rattachement et, enfin, les perspectives d'avenir.

Deux ans plus tard, entre les mois d'octobre et de décembre 2018, ces 26 jeunes ont été recontactés. Durant cette période, 5 d'entre eux avaient changé de numéro de téléphone et 8 n'ont pas répondu à nos sollicitations. Au total, 13 entretiens ont pu être réalisés lors de cette seconde vague. Les thématiques évoquées lors du premier entretien ont été abordées à travers le prisme des réponses qui avaient été apportées deux ans auparavant. Comme lors de la première vague, le petit nombre d'entretiens est compensé par une durée très longue des échanges (plusieurs heures, en deux temps selon les cas).

* 2 d'entre eux étaient étrangers, arrivés en France après leurs 18 ans, et 3 n'avaient connu aucune interruption de scolarité.

Le non-recours à l'épreuve du temps

Depuis plusieurs années, un regain d'intérêt pour les approches temporelles des phénomènes sociaux est observé. Cela se traduit notamment par le développement des analyses biographiques (Guillaume, 2009 ; Sapin *et al.*, 2014). Cet engouement est, d'une part, imputable aux mutations sociales ayant produit une plus grande flexibilité des itinéraires individuels, nécessitant, pour en parfaire la lecture, une adaptation des outils sociologiques (Longo, 2011) et, d'autre part, dû à un renouvellement des questions de recherche en sciences sociales grâce à l'ouverture de la sociologie à l'interdisciplinarité (Bessin *et al.*, 2010). Quelle qu'en soit la raison, la dimension temporelle nourrit plus que jamais les analyses sociologiques.

Même s'ils sont rares, certains travaux se sont intéressés aux effets du temps dans le processus de maintien dans le non-recours ou de transition du non-recours au recours. C'est le cas de l'enquête de S. Kerr (1982) sur le recours aux retraites complémentaires. Il distingue six obstacles à franchir pour que la décision du recours soit prise : le besoin ressenti, la connaissance de l'existence de la prestation sociale, la perception de sa propre éligibilité, l'utilité perçue de la prestation, l'opinion sur cette dernière, l'estimation du temps à en percevoir le bénéfice. Deux critiques sont adressées à ce modèle séquentiel : faire porter la responsabilité du non-recours sur l'utilisateur et présenter un modèle mécanique qui minore les liens entre ces obstacles (Warin, 2016). Le modèle que W. Van Oorschot (1996) propose sur le non-recours aux prestations de la Sécurité sociale tient compte de ces critiques. Il met en lumière les trois phases de l'activation du recours. La première, la phase du seuil, met en jeu la conscience de l'existence de la prestation. Elle dépend de la capacité à se percevoir comme éligible, de l'attitude face à la prestation, du besoin auquel elle est susceptible de répondre et de l'avantage que l'on peut en tirer. La deuxième, la phase des arbitrages, soupèse la conscience de l'éligibilité à la prestation avec des facteurs déclencheurs ou inhibiteurs. Au cours d'une troisième phase, l'individu prend la décision de recourir à la prestation, sans que cela ne garantisse un recours effectif. Il peut encore abandonner en cours de route ou voir sa demande refusée. À ce titre, l'étude de C. Chauveaud, B. Knoepfel et P. Warin (2009) sur les parcours de recours à la couverture maladie universelle (CMU) souligne la portée heuristique de la dimension temporelle. En retraçant les parcours des demandeurs, ils mettent en lumière trois éléments : l'aspect cyclique de la demande, la recomposition constante des motifs de non-recours, la manière dont cette recomposition engage autant l'utilisateur que les agents prestataires. Ils démontrent ensuite que le non-recours n'est pas un état mais un processus construit dans le rapport à l'offre publique.

Ces approches du non-recours sous l'angle des dynamiques temporelles se révèlent particulièrement heuristiques dans le champ de l'insertion professionnelle des jeunes non diplômés. Nous savons en effet que le raccrochage intervient en moyenne 28 mois après le décrochage scolaire (Plessard *et al.*, 2014)⁸. Les enquêtes qualitatives (Zaffran et Vollet, 2018a) portant sur la période de latence – soit le moment entre le décrochage et le raccrochage – insistent également sur la manière dont les représentations du passé et les anticipations de l'avenir des jeunes sont travaillées en profondeur par l'action du processus temporel. Ces éléments nous invitent à considérer que le temps n'est pas qu'une donnée objective qui cadre l'action, mais une donnée subjective qui oriente les manières de penser et de faire (Bessin, 1998). En conséquence, l'article analyse les conditions temporelles propices au basculement d'une forme de non-recours à une autre et, parfois, du non-recours au recours⁹.

Encadré 2. Les typologies du non-recours

La notion de non-recours s'est développée en France dans un contexte d'évolution du système de protection sociale de plus en plus indexé à des conditions de ressources. Face à la montée des phénomènes de précarité et de pauvreté, il s'agit d'évaluer l'efficacité des prestations sociales (exclusivement financières) allouées à une population cible (Gonzalez et Nauze-Fichet, 2020). La notion s'est ensuite étendue aux domaines de la santé (retards et abandons de soin), de la justice (recours à l'aide juridictionnelle), de l'insertion professionnelle (recours aux dispositifs d'accompagnement des chômeurs) [Warin, 2016]. Aujourd'hui irréductible des prestations financières, elle s'applique à tous les services et à toutes les prestations à destination d'une population préalablement ciblée. Un consensus existe autour d'une définition du non-recours en tant que situation dans laquelle une personne ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre. Les recherches menées, tout d'abord, par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) [Van Orschoot et Math, 1996], puis par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) ont élaboré une typologie du non-recours (Chauveaud *et al.*, 2016), qui construit le phénomène sur *la non-connaissance* (lorsque l'offre n'est pas connue), *la non-demande* (elle est connue mais pas demandée), *la non-réception* (elle est connue, demandée mais non obtenue) et *la non-proposition* (l'offre n'est pas proposée au public cible).

Le non-recours par désintérêt

Outre le non-recours « primaire » (les individus qui ne demandent pas ne reçoivent pas) et le non-recours « secondaire » (les individus demandent, mais ne reçoivent pas), Warin (2008) propose un non-recours « tertiaire ». Il s'agit d'un désintérêt pour l'offre publique envisagé sous l'angle d'une non-demande sociale¹⁰. Les entretiens réalisés avec les décrocheurs scolaires invitent à approfondir cette voie. Ils permettent d'observer que,

8. Ces 28 mois représentent ici « le temps écoulé entre la date de sortie du système scolaire initial et la date de prise en charge institutionnelle en mission locale pendant lequel les jeunes sont peu ou pas intégrés dans un dispositif scolaire ou social » (Plessard *et al.*, 2014, p. 2).

9. Comme tout processus, le non-recours n'est ni aléatoire, ni totalement contingent, ce qui permet légitimement de l'investir à travers le prisme du temps. Néanmoins, la contrepartie de cette approche est de proposer une analyse quelque peu « mécanique » des logiques d'action qui tend certainement à survaloriser la cohérence d'ensemble (Testenoire, 2006). Notre objectif n'est pas de restituer toute l'intelligibilité du processus, mais de partir d'abord d'une « intelligibilité par îlots temporels » pour remonter ensuite à une « intelligibilité par archipel » (Charlot *et al.*, 1992). Ainsi, les séquences de non-recours décrites dans cet article sont des séquences idéales typiques qui gomment certaines situations particulières liées à la singularité des biographies, mais qui offrent aussi la possibilité d'en penser les moments clés, ceux qui orientent et structurent le processus avec le plus de force.

10. Pour l'expliquer, P. Warin (2008) pose deux hypothèses : ce désintérêt pourrait être lié soit à une désillusion, voire à un déni de confiance, envers les institutions, soit à un investissement dans des activités sociales plus à même de remplir une fonction identitaire salvatrice dans un contexte de consommation de masse.

durant les premières semaines qui suivent la sortie du système scolaire, ils ne sont aucunement intéressés par leur droit au retour en formation ou à l'insertion. Immédiatement après le décrochage, ce désintérêt est lié à une mise à l'abri dans le présent allant de pair avec un investissement important dans les activités récréatives. Il provient, par la suite, d'un intérêt pour le monde du travail qui compense aux yeux des jeunes, du moins pour un temps, leur indifférence pour le rattachement.

Le rejet des contraintes

Durant les premières semaines qui suivent l'abandon des études, les motifs de non-recours à l'offre de rattachement ne prennent sens qu'à l'aune des expériences scolaires passées. Pour une grande majorité des jeunes enquêtés, le décrochage scolaire se fait au terme d'une scolarité ayant laissé des traces profondes. L'école a été une expérience pénible qui, de surcroît, les a convaincus de leur médiocrité. Ils ont quitté l'école avec le sentiment de n'être que des « bons à rien ».

« J'avais une prof principale qui m'a poussée à bout. On avait fait un bac blanc et j'étais au repêchage et on avait la réunion parent-prof peu de temps après et elle avait dit à ma mère : "Oui, c'est inacceptable, nous on a 100 % de réussite au bac, elle peut pas se permettre d'être au repêchage au vrai bac." Et après, non ça a été vraiment poussé à bout, elle faisait bien comprendre à toute la classe que, de toute façon, la plus mauvaise élève, c'était moi, que celle qui n'arriverait à rien, c'était moi... J'en pouvais plus. »

[Jade, premier entretien, 19 ans, en contrat à durée déterminée, hôtesse de caisse.]

Les atteintes portées à l'identité conduisent les jeunes à mettre en place des stratégies pour fuir les images négatives d'eux-mêmes et recouvrer une perception plus valorisante d'eux-mêmes. Tous les efforts sont portés sur cet objectif, ce qui ne laisse quasiment aucune place, parmi les préoccupations urgentes, au recours à l'offre de rattachement. Les sentiments négatifs sont trop intenses pour imaginer reprendre une scolarité. Le temps sert d'abord à panser les plaies ouvertes par l'école :

« Il y a eu une cicatrisation du scolaire. [...] J'avais besoin de temps. J'avais besoin de me guérir. Et puis, à 17 ans, je pense qu'on n'est pas dans ce monde-là. On a envie d'arrêter, on découvre l'alcool, l'herbe, on découvre tout ça, donc on est au milieu d'une espèce de cercle carrément vicieux et où, là, c'est vraiment difficile. »

[Adèle, second entretien, 19 ans, en contrat à durée indéterminée à temps partiel, animatrice en centre de loisirs, inscription en CAP.]

Le décrochage libère du temps disponible pour des escapades récréatives faites de sorties entre amis, d'immersion dans les jeux vidéo en réseau ou, parfois, de consommation élevée de drogue et/ou d'alcool. Il faut voir derrière ces activités ludiques et déviantes les marques d'un temps récréatif donnant l'occasion de se détourner de l'image de soi dépréciée à laquelle renvoie l'abandon scolaire. Valentin, qui souffre d'obésité, décroche à la suite de multiples brimades de la part de ses camarades, puis d'une orientation subie vers une classe de seconde générale. Au moment de quitter l'école, il a une image de lui-même profondément dégradée qui se traduit par de nombreux troubles du sommeil ainsi que par une importante consommation de cannabis :

« Après mon arrêt [scolaire], j'ai commencé à essayer de savoir comment je pouvais dormir, aller mieux, et j'ai commencé à fumer. Bon, je vous le dis clairement, c'est quelque chose qui m'a aidé, un substitut qui m'a aidé à dormir. Quand j'ai fumé pour la première fois et que j'ai dormi, j'en ai pleuré au réveil, ça faisait tellement longtemps que j'avais pas eu un sommeil réparateur long !

[...] *Et vu que je commençais à re-aller mieux, il y a des envies qui sont revenues, se resocialiser, des trucs comme ça... »*
 [Valentin, premier entretien, 18 ans, intérimaire.]

Les activités récréatives sont des contrepieds au sérieux des conventions scolaires et des obligations sociales. Elles allègent pour un temps la frustration ou l'impuissance des vulnérables. C'est pourquoi les activités, qu'elles soient festives, futiles et parfois délicieuses, ont plus d'enjeux qu'il n'y paraît. D'une part, elles temporisent la culpabilité de ne pas être en mesure d'assumer des responsabilités sociales. D'autre part, elles soulagent momentanément des angoisses liées à l'avenir qui naissent de leur passé scolaire.

« J'avais pas les cours, je me posais pas trop de questions, je me réveillais tranquillement, je déjeune, je retourne dans ma chambre, j'allume la console, après je dors, je me promène. Il y avait pas trop de grandes questions à se poser sur ce que je vais faire demain. Je vivais au jour le jour quoi. »
 [Jason, premier entretien, 20 ans, enchaîne de nombreux « petits boulots ».]

À ce moment précis, le recours à l'offre de rattachage n'a que peu de sens, voire pas de sens du tout. Aucun des jeunes rencontrés ne fait de démarches pour avoir accès à des informations sur l'offre de rattachage et l'idée de le faire ne les effleure pas, tant et si bien que la proposition de rattachage, quand elle est soufflée par l'enquêteur, est incongrue.

*« Vous aviez vraiment l'idée de retourner dans une salle de classe...
 – Ah non, je le vois, c'est un truc qui va m'angoisser, m'énerver, enfin c'est pas contrôlable quoi. Là, directement, je sens que les larmes, elles viennent, non, non ça me met pas bien quoi.
 Et vous avez entendu parler du microlycée ? Ou d'autres dispositifs ? Est-ce une chose qui pourrait vous intéresser ?
 – Non, pas du tout ! Moi... non, non, ça me tente pas ! »*
 [Adèle, premier entretien, 18 ans, ateliers arts plastiques en cours d'abandon.]

En référence au modèle de W. Van Oorschot (1996), les jeunes ne peuvent pas dépasser les étapes de seuils inhérents à la connaissance des dispositifs de rattachage, car l'expérience scolaire antérieure catalyse les doutes et les angoisses. Elle bride les projections dans l'avenir et balaie toutes velléités d'un retour en formation.

Le monde du travail comme alternative

Plus l'arrêt scolaire s'éloigne dans le temps, plus les doutes et les angoisses provoqués par l'expérience scolaire s'atténuent, sans aller jusqu'à disparaître. Le repli dans l'instant présent devient caduc à mesure qu'évolue le rapport au temps libre.

« Je me suis aperçu que c'était plutôt néfaste de ne plus rien faire. Pour la santé [physique] comme pour la santé mentale, parce que se coucher à 5 heures du matin et se lever à 15 heures tous les jours, c'est marrant 5 minutes mais ce n'est pas une vie. »
 [Gaétan, premier entretien, 19 ans, à la recherche d'une formation.]

Le temps libre perd de son intérêt quand ses finalités premières s'amenuisent. À mesure qu'ils se lassent de leur situation, et que les pressions amicales et familiales s'accroissent, les jeunes enquêtés prennent progressivement conscience des écarts entre leur statut de décrocheur et les statuts scolaires ou professionnels que détiennent les personnes de leur entourage. Un besoin émerge alors, qui n'est pas un désir de rattachage à proprement parler, mais une envie d'entrer dans le monde du travail. Les souvenirs douloureux

de l'école sont encore trop vivaces. Si le désintérêt pour le raccrochage reste le motif principal de non-recours, il est dû à ce stade aux projections dans l'avenir et à l'espoir qu'elles suscitent. La recherche d'un emploi est autant une façon de prouver à soi et aux autres une valeur personnelle dont les prive l'absence de scolarité :

« Tu passes ta journée chez toi, à rien faire, t'as tous tes autres potes : soit ils travaillent, soit ils font un truc, soit ils sont en cours. Et toi, t'es le seul à rien faire. Tu commences à te dire : "Ouais, mais en fait, je passe pour un mec qui veut rien faire de sa vie." Du coup, tu vois, ça me dérangeait un peu. D'être dans cette situation, à ce moment-là. Du coup, je me suis dit il faut faire comme tout le monde. C'est comme ça que ça marche, la vie. J'étais convaincu que ça allait être mieux pour moi. Et que pour ma mère, elle allait être plus contente de tout ça. De me voir faire quelque chose, enfin. »

[Kaiss, second entretien, 21 ans, intérimaire.]

Le chemin vers l'emploi est toutefois long et difficile pour ces jeunes dépourvus de diplôme. Pour certains d'entre eux, les démarches entamées depuis plusieurs mois ne suffisent pas à trouver quelque emploi que ce soit :

« Là je suis prêt à prendre n'importe quel boulot, mais je suis désespéré de voir la mentalité qu'ont les patrons, les recruteurs... Chaque fois que je postule, ils me répondent qu'ils embauchent pas. »

[Jason, premier entretien, 20 ans, enchaîne de nombreux « petits boulots ».]

La sortie de la « phase de seuil » annonce de nombreuses désillusions. Au regard de leur niveau scolaire et de leur absence de qualification, les jeunes enquêtés ne peuvent se permettre d'être exigeants sur les types d'emplois occupés. Les entretiens font apparaître que cette expérience professionnelle occasionne deux manières de réviser les représentations et, par conséquent, de faire évoluer les motifs de non-recours à l'offre de raccrochage scolaire : la première est le maintien en emploi, favorable au non-recours ; la seconde est la fuite, propice à une transition vers le recours.

Le maintien en emploi

Malgré la pénibilité du travail, certains jeunes s'accrochent à leur emploi. Pour eux, le travail signifie un accès à la normalité et à l'indépendance financière. Cette rétribution symbolique l'emporte largement sur l'absence d'intérêt au travail. Elle permet également de surmonter les difficultés rencontrées au sein de l'entreprise. C'est le cas de Kaiss qui recherche un emploi durant plusieurs mois. Il attribue l'absence de succès à son manque d'expérience professionnelle, mais aussi à ses origines marocaines. Grâce aux recommandations d'un ami, il obtient une mission d'intérim. Les retours positifs de l'employeur lui permettent d'obtenir la confiance de l'agence d'intérim qui, depuis lors, le sollicite prioritairement pour toutes sortes de missions. Si Kaiss trouve peu d'intérêt dans les tâches qu'il exécute, le fait de percevoir un salaire et la fierté affichée de sa mère répriment les velléités de changement :

« Là, j'ai une boîte d'intérim où ils me font souvent travailler. Je prends ce qu'on me propose. J'ai fait de la mise en rayon, j'ai fait nettoyage dans les trains, dans les trams, nettoyage de cuves dans une usine. C'est physique, mais moi ça me dérange pas, tu vois. Mais, après, niveau rémunération, c'était quelque chose. Genre, c'était juste une semaine et demie, mais j'ai touché plus de 600 balles. »

[Kaiss, second entretien, 21 ans, intérimaire.]

Certains jeunes restent également en emploi, parce qu'ils n'ont guère le choix. La précarité de leur situation impose de travailler. Alors que les déconvenues professionnelles

auraient pu motiver le retour en formation, ce dernier est inenvisageable puisqu'il s'accompagne d'une perte de revenus. L'indépendance financière, aussi fragile soit-elle, acquise en dépit de l'absence de diplôme, pèse sur la décision de ne rien changer d'une situation dans laquelle le temps est une menace quand il n'est pas mis au service d'une activité professionnelle rémunérée.

« Clairement le bac, j'ai fait une croix dessus. De toute façon, il faudrait que je reparte dans les études, donc ne pas travailler, et ça, je ne pourrai pas. Il faudrait que j'arrête de travailler, que je perde un an ou deux, pour peut-être rater le bac au final. C'est trop risqué, et je perdrais deux ans à pas travailler, à pas avoir un contrat à durée indéterminée, et faire autre chose. Donc ça ne vaut pas le coup pour moi. Parce que ma mère ne pourrait pas non plus subvenir à mes besoins. »

[Chloé, second entretien, 21 ans, en recherche d'emploi.]

Le désintérêt pour le retour en formation est moins motivé par l'espoir de trouver, dans le monde professionnel, une alternative épanouissante à l'école que par une certaine résignation face à leur situation, qui annihile le besoin de recourir à l'offre de raccrochage. Si cette résignation et ce désintérêt ne sont pas immuables, leur prégnance est suffisamment forte pour qu'un recours à l'offre de raccrochage demeure inconcevable, du moins à moyen terme.

La fuite hors du monde du travail précaire

Pour une autre partie des jeunes enquêtés, les expériences professionnelles aboutissent à une fuite hors du monde du travail. Pour une autre partie des jeunes enquêtés, leurs expériences professionnelles sinon désastreuses du moins malheureuses les poussent à fuir le monde du travail. Elles reconfigurent les représentations de soi et du monde en général. La confrontation au marché de l'emploi reconfigure les représentations de soi et du monde. L'idée d'une alternative possible à un retour aux études, envisagée comme un moyen de sortir de la précarité imposée par le décrochage, les plonge dans la phase des arbitrages, parfois longue, durant laquelle les expériences passées et les aspirations futures sont soupesées. C'est le cas d'Arnaud qui, au moment du premier entretien, peine à sortir de la phase des arbitrages.

« Des fois, je me dis, pourquoi pas [reprendre une formation]. C'est pas le lycée en soi qui m'énerve... c'est juste l'appréhension de : "Est-ce que je vais être perçu de telle ou telle manière", "Est-ce que ça va encore influencer mon mental" et tout... Le regard des autres, des élèves, des profs. Après ma dépression nerveuse, j'ai gagné en dureté, mais ça reste quand même assez friable. »

[Arnaud, premier entretien, 19 ans, sans emploi, sans formation.]

Pourtant, d'autres jeunes au passé aussi douloureux ont vécu des expériences professionnelles leur ayant fait comprendre que si l'école n'a pas été un monde protecteur, le monde du travail sans diplôme ne l'est pas davantage. Lors de notre premier entretien en 2017, Samantha refuse toute perspective de retour à l'école. Si ses expériences professionnelles ne sont guère valorisantes, le peu de difficultés rencontrées pour obtenir un emploi ne la conduit pas à envisager l'absence de diplôme comme une entrave à l'entrée sur le marché du travail. Deux ans plus tard, elle rencontre toujours peu de difficulté à trouver de « *petits boulots* ». Toutefois, le temps passant et ses expériences professionnelles courtes se multipliant, son regard sur le diplôme a considérablement évolué. Lors du second entretien, elle est persuadée qu'elle n'obtiendra « *aucune stabilité* » sans un titre scolaire. Elle décide de s'inscrire en service civique afin d'accumuler suffisamment d'expérience pour être ensuite acceptée dans un CAP petite enfance.

« Je me dis que, finalement, le fait de ne pas avoir de diplôme me freine. Avant, pour moi, c'était juste un papier. Parce que je connaissais énormément de gens plus âgés que moi qui ont fait des longues études et qui, au final, n'avaient pas de boulot dans leur filière. D'autres qui n'avaient pas de diplôme, mais que rien n'arrêtait, donc je m'étais dit, au final, qu'un diplôme n'était pas vraiment nécessaire. Finalement, j'ai changé d'avis. »

[Samantha, second entretien, 22 ans, service civique, projet de retour à l'école via un CAP petite enfance.]

Dans le cas de Jade, les velléités de retour en formation proviennent moins d'un souhait de fuir le monde du travail que du contenu de son activité professionnelle qui lui permet de mettre en perspective son parcours scolaire et de se projeter dans l'avenir. Surveillante en collège, elle est amenée à dialoguer avec des jeunes en difficulté à qui elle fait part à certaines occasions de son expérience personnelle. Or en racontant son histoire, elle prend aussi de la distance avec son expérience scolaire antérieure. S'il reste inconcevable pour elle de reprendre le chemin de l'école traditionnelle, son conseiller de mission locale l'encourage à passer un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)¹¹. Elle se décide à franchir le pas et obtient le diplôme avec mention.

Certains jeunes, contrairement à Jade ou Samantha, restent bloqués dans cette phase des arbitrages alors même que, comme eux, les facteurs inhibants liés au passé scolaire ont disparu et que le désir de raccrocher est vivace. Virginie a décroché à 17 ans lorsqu'elle a appris être enceinte de jumeaux. Actuellement en ménage avec un conjoint militaire peu présent, elle songe à retourner étudier, « pour prouver » qu'elle en a les capacités, mais surtout pour « montrer l'exemple à ses enfants ». Cependant, son désir de retour en formation lui paraît pour l'heure impossible à concrétiser au regard des tâches domestiques qu'elle assume :

« J'y ai déjà pensé [au retour en formation] mais je suis très fatiguée parce que la maison, mine de rien... les enfants, la maison, parce que j'ai une maison de 90 m²... et puis il y a les enfants qui crient en permanence... Donc s'occuper d'eux, les factures, les rendez-vous, tout ça. Donc, au final, les démarches pour reprendre les études, j'ai pas le temps. Le soir, je suis fatiguée. Je travaille le code [pour son permis de conduire] le soir sur Internet, mais même ça, c'est pas facile parce que le soir je suis explosée. »

[Virginie, premier entretien, 20 ans, mère au foyer.]

Ces motifs de non-recours soulignent le rôle majeur des inégalités (sociales et de genre) dans les modalités de sortie de la phase des arbitrages : l'envie d'en sortir est bridée par des capacités d'action que leur vulnérabilité, parfois extrême, limite fortement.

Le non-recours contraint : l'éligibilité au raccrochage

Quand bien même la sortie de la phase des arbitrages se solde par une demande de raccrochage, elle ne donne pas forcément lieu à un recours effectif dans la mesure où en matière de non-recours les personnes peuvent encore abandonner leur projet ou faire face à un rejet de leur demande (Warin, 2009). Dans le cas des jeunes sans diplôme, certains sont confrontés à un non-recours « secondaire », indexé à l'impossibilité de concrétiser les volontés de recours par l'offre de raccrochage alors qu'ils en ont fait la

¹¹ Il s'agit d'un diplôme permettant à tous ceux (sans limite d'âge) qui ont quitté le système scolaire avant l'obtention du baccalauréat de reprendre des études avec des modalités adaptées (cours du soir, ou à distance). L'obtention de ce diplôme permet l'accès au niveau 4 de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation et ouvre la possibilité de poursuivre ensuite des études dans l'enseignement supérieur.

demande. Ces impossibilités tiennent à plusieurs raisons, toutes mises en lumière dans de nombreuses études sur le non-recours : la non-connaissance, la non-proposition et la non-réception (Warin, 2016).

Officiellement, plusieurs critères fixent l'éligibilité des jeunes à l'offre de rattachage : il faut être âgé de 18 à 25 ans, avoir décroché depuis au moins un an, résider à proximité du dispositif, être « motivé ». Remplir ces critères n'ouvre pourtant pas un accès direct à l'offre de rattachage. D'autres critères servent à évaluer l'éligibilité d'un jeune. D'une part, recourir à l'offre de rattachage requiert que les jeunes aient au préalable obtenu la prescription d'un conseiller de ML pour soumettre une candidature à un dispositif « deuxième chance ». Cette prescription dépend en partie de la manière avec laquelle le conseiller, chargé de fournir un service public, utilise son pouvoir discrétionnaire afin d'évaluer chaque situation et de décider de son issue (Lipsky, 1980). En cela, le pouvoir discrétionnaire induit un risque de creusement des inégalités dues aux différences de jugement des situations et des personnes qui les vivent (Dubois, 2007 ; Spire, 2008). D'autre part, l'entrée dans les dispositifs « deuxième chance » est soumise à des tests (oraux et écrits) qui peuvent remettre en cause l'éligibilité des jeunes décrocheurs. Dans tous les cas, l'éligibilité à l'offre de rattachage dépend du travail que les jeunes doivent mener pour convaincre d'abord les prescripteurs, puis les formateurs des dispositifs de leur désir de rattachage et de leur (bonne) volonté de réussir la formation visée.

Non-connaissance et non-proposition : le rôle des dispositifs d'accompagnement

Lorsque le recours est envisagé, les jeunes se tournent le plus souvent vers un CIO ou une ML alors qu'ils ne s'y présentaient pas jusque-là, ou de manière très sporadique. Toutefois, fréquenter assidûment ce type de structures ne présume pas d'un accès à des informations que les jeunes jugent pertinentes pour concrétiser leur volonté de rattachage. Dans les entretiens, le rôle des dispositifs d'accompagnement et d'orientation dans le recours à l'offre de rattachage est fortement décrié.

« Je me suis rapproché de Pôle emploi et de la mission locale. Mais bon, échec total parce que, forcément, ils ne se sont pas bougés. Bon, Pôle emploi, ils ne s'occupaient pas vraiment de moi parce que j'ai moins de 25 ans, donc ils m'ont renvoyée vers la mission locale, mais la mission locale, c'était une catastrophe. Si je leur disais pas ce qu'ils avaient à faire, bé ils faisaient rien [...]. Les missions locales, j'ai arrêté, parce qu'autant ne voir personne, ils ne font rien pour nous... »

[Samantha, premier entretien, 20 ans, démonstratrice de produits à domicile.]

Par ailleurs, les entretiens mettent en évidence une absence criante de connaissance de l'offre de rattachage, quand bien même les jeunes expriment leur souhait de retour en formation. Ils se montrent ainsi surpris et intéressés quand nous portons à leur connaissance l'existence de certains dispositifs de rattachage. Malou, qui a décroché depuis deux ans, souhaite obtenir son bac, mais son refus de retourner dans un lycée « normal » est catégorique. Il s'estime encore incapable de suivre une scolarité ordinaire et préconise « une structure cadrée », avec un « petit effectif » et des « gens qui sont motivés » comme lui. Afin de percevoir sa connaissance de l'offre de rattachage, nous l'avons alors questionné sur les microlycées dont les modalités d'organisation et les objectifs semblaient correspondre à ses attentes. Il n'en avait jamais entendu parler, mais nous a fait part de son intérêt et nous a demandé de lui en préciser le fonctionnement¹².

12. Dans de telles situations, et pour garder une posture de relative neutralité, nous conseillions au jeune de se rapprocher des missions locales et lui rappelions notre démarche de recherche.

Pour comprendre les difficultés d'accès à l'offre de rattachage, alors même que les jeunes sont inscrits dans des structures d'accompagnement, l'analyse du travail d'accompagnement des conseillers est nécessaire. Les premiers entretiens avec les conseillers des missions locales ou des CIO sont consacrés à l'évaluation de la situation du jeune. En prenant en compte son parcours scolaire, ses éventuelles difficultés sociales, résidentielles, financières, familiales, passées ou présentes, les conseillers établissent d'abord un diagnostic de sa situation et évaluent ensuite son « *potentiel d'insertion* » (Muniglia et al., 2012). Ce diagnostic pose les jalons du travail d'accompagnement, en déterminant le type de prise en charge dont le jeune pourra bénéficier (Jellab, 1998). Or il apparaît que le retour à l'école n'est pas toujours considéré comme une solution adaptée à la situation des décrocheurs. Dans de tels cas, les décalages récurrents entre les demandes des jeunes et les offres de leurs conseillers font naître des doutes quant à l'aide réelle qui peut leur être apportée.

« La personne qui s'occupe de moi à la mission locale, à chaque fois que j'ai des rendez-vous avec elle, elle me pose les mêmes questions... À chaque fois qu'on se voit, c'est comme si c'était notre premier rendez-vous quoi ! Tant que c'est elle qui s'occupe de moi, ça servira à rien. J'ai même déjà appelé la mission locale, je leur ai demandé si c'est possible de changer d'interlocuteur, mais en gros ils m'ont dit que c'était pas possible, qu'il faut que j'attende qu'elle parte à la retraite. »

[Jason, premier entretien, 20 ans, enchaîne de nombreux « petits boulots ».]

Dans ces situations, les relations avec les conseillers deviennent conflictuelles et le retrait prend le pas sur l'engagement. Ils ne voient plus leur conseiller comme un allié et doutent de sa compétence. Alors que la confiance est nécessaire à l'efficacité des actions d'orientation (Zunigo, 2010), les jeunes ont le sentiment qu'elle a été trahie.

Le non-recours par non-réception : la précarité contre l'éligibilité

Pour les jeunes enquêtés qui, par le biais d'une structure d'accompagnement ou sans elle, ont fini par connaître l'existence d'un dispositif de retour en formation qui semble correspondre à leurs aspirations, cette connaissance n'est pas encore le gage d'un recours. Il s'avère que l'insertion professionnelle des non-diplômés est un marché comme les autres, si bien qu'à l'image d'autres activités de service, ces dispositifs doivent fournir les preuves de leur utilité auprès de leurs financeurs (Zaffran et Vollet, 2018b). Leurs résultats sont donc évalués annuellement à partir de taux de sorties positives¹³, à savoir le rapport de jeunes qui entrent dans le dispositif sans diplôme et qui en sortent avec la perspective d'une signature de contrat de travail (contrat à durée déterminée, contrat à durée indéterminée, intérim) ou d'une formation (qualifiante ou diplômante). Quant aux microlycées, leur évaluation est basée sur le taux de réussite au baccalauréat. Outre un accompagnement de qualité adapté aux projets des jeunes, atteindre un taux de sorties positives satisfaisant requiert donc une sélection à l'entrée dans le dispositif pour ne retenir que la candidature des jeunes capables de suivre la formation jusqu'à son terme, puis de trouver un emploi ou d'obtenir un diplôme.

Ces procédures ont entravé la première tentative de rattachage de Samantha. Après un premier licenciement, elle se présente à la mission locale avec le projet de reprendre une formation qualifiante dans la vente. Bien que sa relation avec sa conseillère soit conflictuelle, les démarches d'inscription sont faites et Samantha réussit haut la main les tests

¹³. La prise en compte du taux de sorties positives ne suffit pas à établir l'utilité publique des dispositifs, alors qu'il reste l'indicateur privilégié pour s'assurer du soutien des financeurs publics (Mauger, 2001 ; Frétygné, 2015 ; Mazaud et Morel, 2015).

écrits. Pourtant, son inscription est refusée car elle manque d'expérience dans ce secteur d'activité. Sa conseillère lui propose d'entamer une préformation de deux mois qui lui permettrait de faire des stages. La liste d'attente pour cette préformation est longue, mais Samantha reste confiante. Elle appelle toutes les semaines la mission locale pour avoir connaissance de sa position sur cette liste. Six mois plus tard, elle n'a aucun retour de la mission locale. Elle abandonne son projet et retourne sur le marché du travail :

« J'avais pu trouver une formation dans le commerce, sur trois ans je crois, et j'ai passé les tests et l'entretien. Les tests, ils m'ont tous félicitée parce que j'avais réussi tous les tests, j'avais pas besoin de remise à niveau ! Sauf que le problème, c'est que je n'avais pas assez d'expérience, donc j'ai pas pu rentrer en formation, ils m'ont renvoyée vers la mission locale pour faire une sorte de préformation, pour faire deux mois en entreprise. On a rempli le dossier, j'étais en liste d'attente. [...] Au début, je les recontactais pour savoir, et puis au bout d'un moment, ben je le faisais plus et finalement j'ai pas pu accéder à cette formation, j'étais bien dégoûtée encore une fois. »

[Samantha, premier entretien, 20 ans, démonstratrice de produits à domicile.]

Le cas de Samantha illustre l'opposition entre les temporalités longues des dispositifs et la temporalité courte de la nécessité (Zunigo, 2008). Attendre trop longtemps la prescription et/ou l'accès à un dispositif de rattachage est une contrainte que certains jeunes enquêtés ne peuvent pas endurer et qui devient également un motif de réinvestissement du monde du travail. Ce processus a été décrit par Charlotte lors du premier entretien. Quelques mois après sa sortie précoce de l'école, Charlotte a multiplié les démarches auprès de diverses structures d'accompagnement pour reprendre un parcours de formation. Mais ses démarches sont restées vaines. Lorsqu'elle finit grâce à des recherches personnelles par obtenir les informations souhaitées, elle estime qu'il est désormais « *trop tard* » :

« Toutes les démarches que j'ai faites à ce moment-là, et il y en a des masses parce que je suis allée un peu partout pour pas mal de choses, et ben personne ne m'a rien proposé. [...] Moi on m'aurait tout simplement dit "Ben, écoute, y a des équivalents du bac, si tu veux faire de la vente, ben tu diriges là-dessus, ça va te coûter 900 euros à l'année mais au moins tu t'en sortiras avec un équivalent bac, et puis après tu pourras faire ce que tu veux, aller à la fac et prendre un taff", je l'aurais fait. Sauf qu'on m'en a pas parlé au moment où c'était nécessaire, et du coup aujourd'hui j'ai rien. [...] Et maintenant, c'est plus possible parce que, moi, je me retrouve avec ce besoin financier qui est réel. Faut être un minimum réaliste. On m'a pas prévenue suffisamment tôt, j'ai pas fait d'économies non plus, mais j'aurais pu, si on m'avait parlé plus tôt de certaines choses sur lesquelles au final je me suis renseignée de moi-même. J'aurais pu prendre un tout autre chemin ça, c'est clair et net. »

[Charlotte, premier entretien, 19 ans, serveuse.]

Que leur éligibilité à l'offre de rattachage ait été décidée à l'entrée d'un dispositif « deuxième chance » ou à l'entrée d'une structure d'accompagnement à l'orientation, le résultat est souvent le même : les motifs de non-recours se recomposent, laissant de nouveau la place à un désintérêt pour l'offre de rattachage plus ou moins durable, dû cette fois à une perte de confiance dans les structures d'accompagnement. Mais ce désintérêt peut également se muer en rancœur tenace. Dans ce cas, le non-recours devient politique au sens développé par P. Warin (2016), c'est-à-dire qu'il exprime une appréciation portée sur l'offre publique, augurant chez certains d'une perte de confiance généralisée envers les institutions publiques. C'est le cas de Gaétan qui « *exprime depuis longtemps [son] envie de repasser le bac* » alors qu'aucune solution ne lui a jamais été

proposée. À mesure que le temps passe, l'abandon de son projet est une décision « raisonnable » même s'il va de pair avec une augmentation considérable de sa consommation de cannabis et une dégradation de son estime de lui-même. Durant le second entretien, il déclare être très isolé, ne plus avoir l'énergie d'aller chercher du travail et exprime le refus de toute forme d'« assistanat » :

« J'ai honte de moi. Moi, actuellement, mon parcours scolaire comme professionnel, j'en ai honte [...]. Est-ce que l'institution aide les gens qui sont dans mon cas ? Clairement pas. Notre jeunesse est délaissée. Mon point de vue est que la France actuelle est basée sur le passé, un passé révolu. [...] Moi, j'accepte pas les aides de l'État. Ils m'ont proposé l'aide au retour à l'emploi, mais je l'accepte pas moi. Parce que je trouve pas ça normal de recevoir une aide de l'État pour rien faire. Pour moi, je n'ai pas besoin d'assistanat. »

[Gaétan, second entretien, 21 ans, sans emploi, sans formation.]

Au gré des expériences malheureuses, les motifs de non-recours peuvent ainsi évoluer vers des formes plus radicales. Le désintérêt pour l'offre de raccrochage peut se muer en désaccord, si bien que certains jeunes enquêtés se détournent non seulement de l'offre de raccrochage mais aussi de l'ensemble des prestations sociales auxquelles ils sont potentiellement éligibles.

Conclusion

Les motifs de non-recours à l'offre de raccrochage retracés dans cet article ouvrent la voie à une double critique de l'action publique de remédiation du décrochage scolaire. La première, le non-recours contraint, est connue et relayée par un observatoire dédié¹⁴. Ce non-recours, lié ici aux obstacles à l'information et aux possibilités d'être considéré comme éligible à une offre publique, interroge l'information sur cette offre et ses conditions d'accès. Ce non-recours se mesure à l'aune des pratiques en vigueur, des moyens dont disposent les prestataires et de la cohérence de l'offre. La seconde critique, le non-recours par désintérêt, est moins répandue, car elle porte sur une offre de raccrochage inintéressante pour les jeunes sans diplôme – et qu'ils jugent comme telle à un moment donné de leur parcours. Or ce motif de non-recours n'est pas envisagé par les politiques publiques de remédiation de l'absence de diplôme¹⁵. Dans ce domaine, comme dans d'autres, elles partent du principe que la cause du non-recours est la non-connaissance de l'offre (Vial, 2014). Il n'est pas anodin que la lutte contre le décrochage scolaire s'appuie surtout sur le repérage des décrocheurs pour les informer de l'offre par des canaux multiples d'information¹⁶. Si ce choix n'est pas incongru dans la mesure où le manque d'accès à l'information est effectivement une entrave au recours, il reste incomplet puisque la non-connaissance n'est qu'une forme parmi d'autres du non-recours. Par ailleurs, l'urgence des politiques publiques à faire raccrocher les décrocheurs détermine les actions entreprises : si les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont pour mission de contacter les jeunes, puis de leur proposer un retour en formation, elles ont également pour consigne de pousser à un raccrochage rapide, l'objectif étant de prendre en charge le jeune le plus tôt possible.

14. Voir le site de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) : <https://odenore.msh-alpes.fr/> (consulté le 10 mai 2022).

15. P. Warin (2016) montre à ce propos que de telles motivations au non-recours sont un désaveu des institutions publiques, d'où une grande difficulté pour ces dernières à les reconnaître, et donc à les prendre en charge.

16. Comme en témoigne la création en 2014 de la plateforme Internet « Reviens te former » et d'un numéro vert à destination des décrocheurs et de leur famille.

Ainsi, ces politiques se fondent sur la croyance tenace que les jeunes en situation de décrochage seraient *de facto* en situation « déficitaire », par conséquent sans capacité d'action et cantonnés dans une position d'attente. Tout aussi tenace est la croyance qu'il suffirait de présenter aux décrocheurs l'offre de rattachement pour qu'elle soit considérée comme pertinente à leurs yeux, et de ce fait immédiatement acceptée. Pourtant, l'exploration des motifs de non-recours montre que le processus temporel a une influence majeure sur le processus décisionnel. Loin d'amenuiser leur capacité d'agir, il joue en faveur du recours à la condition que le recours suive trois temps. Au premier temps, c'est-à-dire à la sortie du système scolaire, le rattachement n'est ni envisagé, ni envisageable. Au deuxième temps, l'ennui se fait pesant et une alternative au rattachement est trouvée dans l'investissement dans le monde du travail. Si, à cette étape, pour certains jeunes et pour des raisons variables, les motifs du non-recours au rattachement semblent alors solides et durables, pour d'autres les expériences professionnelles les affaiblissent considérablement et jouent en faveur du rattachement. Au troisième temps, le non-recours contraint se substitue au non-recours mû par le désintérêt. Cette substitution met moins en cause le contenu de l'offre de rattachement que les possibilités d'accès aux dispositifs. Quand elles méconnaissent ou sous-estiment ces trois temps, les politiques publiques de rattachement ratent leurs cibles et, par voie de conséquence, perdent en efficacité.

Références bibliographiques

- Bessin M., Bidart C., Grossetti M., 2010, Introduction générale. L'enquête sur les bifurcations : une présentation, *Bifurcations*, Paris, La Découverte, p. 7-19.
- Bessin M., 1998, Le *kaïros* dans l'analyse temporelle, *Cahier lillois d'économie et de sociologie*, n° 32, p. 55-73, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03008621/document> (consulté le 11 mai 2022).
- Bouquet B., 2011, Le temps et les temporalités à défendre dans les politiques sociales et l'intervention sociale, *Vie sociale*, n° 4, p. 175-183, www.cairn.info/revue-vie-sociale-2011-4-page-175.htm (consulté le 11 mai 2022).
- Charlot B., Bautier E., Rochex J.-Y., 1992, *École et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, Paris, Armand Colin.
- Chauveaud C., Vial B., Warin P., 2016, *Non-recours à l'offre d'enseignement et de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles*, rapport de recherche pour l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), https://odenore.msh-alpes.fr/sites/odenore/files/Mediatheque/Documents_pdf/rapport_final_-_noref_-_19_avril_2016.pdf (consulté le 11 mai 2022).
- Chauveaud C., Knoepfel P., Warin P., 2009, *Favoriser l'accès aux soins des bénéficiaires des minima sociaux, Expliquer la CMU-C et l'ACS aux populations potentiellement éligibles, Expérimentation sociale HCSA*, rapport de l'Observatoire des non-recours aux droits et services et l'Institut de hautes études en administration publique.
- Dubois V., 2007, État social actif et contrôle des chômeurs : un tournant rigoriste entre tendances européennes et logiques nationales, *Politique européenne*, n° 21, p. 73-95, <https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2007-1-page-73.htm> (consulté le 11 mai 2022).
- Glasman D., Cœuvrard F. (dir.), 2011, *La déscolarisation*, Paris, La Dispute.
- Gonzalez L., Nauze-Fiche E. (coord.), 2020, Le non-recours aux prestations sociales. Mise en perspective et données disponibles, *Dossiers de la DREES*, n° 57, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dd57.pdf> (consulté le 11 mai 2022).
- Guillaume J.-F., 2009, Les parcours de vie, entre aspirations individuelles et contraintes structurelles, *Informations sociales*, vol. 156, n° 6, p. 22-30, www.cairn.info/revue-informations-sociales-2009-6-page-22.htm (consulté le 11 mai 2022).
- Jellab A., 1998, Mission Locale et socialisation des jeunes : quelles valeurs pour quelle insertion ?, *Spirale*, n° 22, p. 59-71, https://www.spirale-edu-revue.fr/IMG/pdf/7_Jellab_FR.pdf (consulté le 11 mai 2022).
- Kerr S., 1982, Deciding about Supplementary Pensions : A Provisional Model, *Journal of Social Policy*, vol. 11, n° 4, p. 504-517.
- Lipsky M., 1980, *Street-Level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation.

- Longo M. E., 2011, *Transitions des jeunes vers la vie adulte : processus d'insertion et rapports à la vie professionnelle. Perspectives pour les programmes d'action*, rapport d'étude, Paris, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), <https://injep.fr/wp-content/uploads/2019/03/rapport-2011-11-insertion-rapport-au-travail.pdf> (consulté le 11 mai 2022).
- Mazaud C., Morel S., 2015, Les comptes à rendre de l'insertion, in Denecheau B., Houdeville G., Mazaud C. (dir.), *À l'école de l'autonomie. Épreuves et enjeux des dispositifs de deuxième chance*, Paris, L'Harmattan, p. 55-83.
- Millet M., Thin D., 2005, *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Paris, Presses universitaires de France.
- Ministère de l'Éducation nationale, 2015, *La lutte contre le décrochage scolaire*, www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.htm (consulté le 27 juillet 2022).
- Muniglia V., Rothé C., Thalineau A., 2012, Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratique de la relation d'aide, *Agora Débats/Jeunesses*, vol. 3, n° 62, p. 97-110, www.cairn.info/revue-agera-debats-jeunesses-2012-3-page-97.htm (consulté le 11 mai 2022).
- Plessard C., Simon V., Berthet T., 2014, Étude du temps de latence chez les jeunes de 16 à 25 ans inscrits à la mission locale en Rhône-Alpes, *Entre école et mission locale*, Pôle Rhône-Alpes de l'orientation (PRAO), p. 4-53, http://www.mrie.org/images/MRIE/mrie/MRIE/DOCUMENTS/ETUDES/Etude_MRIE_-_2014-01_-_Entre_Ecole_et_mission_locale.pdf (consulté le 11 mai 2022).
- Sapin M., Spini D., Widmer E. (dir.), 2014, *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*, Lausanne, EPFL Press.
- Spire A., 2008, *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'agir.
- Testenoire A., 2006, Les temps de l'insertion ; itinéraires de jeunes femmes de milieu populaire, *Formation emploi*, n° 93, p. 79-93, <https://journals.openedition.org/formationemploi/2861#quotation> (consulté le 11 mai 2022).
- Van Oorschot W., 1996, Les causes du non-recours. Des responsabilités largement partagées, *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 43, p. 33-49, www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_1996_num_43_1_1728 (consulté le 11 mai 2022).
- Vial B., 2016, Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles, *Agora Débats/Jeunesses*, n° 74, p. 77-88, <https://www.cairn.info/revue-agera-debats-jeunesses-2016-3-page-77.htm> (consulté le 11 mai 2022).
- Vial B., 2014, Ces jeunes qui ne viennent pas en mission locale : du délai de « latence » au phénomène du « non-recours », *MRIE*, <https://core.ac.uk/download/pdf/157850971.pdf> (consulté le 11 mai 2022).
- Warin P., 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Warin P., 2009, Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux, *Liens social et politiques*, n° 61, p. 137-146, www.erudit.org/fr/revues/lsp/2009-n61-lsp3489/038479ar.pdf (consulté le 11 mai 2022).
- Warin P., 2008, Le non-recours par désintérêt : la possibilité d'un « vivre hors droits », *Vie sociale*, n° 1, p. 9-19, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00348022/document> (consulté le 11 mai 2022).
- Zaffran J., Vollet J., 2018b, Donner et saisir sa « deuxième chance » : les formes élémentaires du quasi-marché de la formation des jeunes sans diplôme, *Formation emploi*, n° 143, p. 57-78, https://journals.openedition.org/formationemploi/6146#xd_co_f=M2FjYWM5NTUtMTE0Yi00Y2NiLTg3NDAtZDJmYzlkN2lwMDEz~ (consulté le 11 mai 2022).
- Zaffran J., Vollet J., 2018a, *Zadig après l'école. Pourquoi les décrocheurs raccrochent-ils ?*, Lormont, Bord de L'Eau.
- Zaffran J., Vollet J., 2016, Comment faire pour refaire ? Les décrocheurs scolaires qui raccrochent, *Éducation & Formations*, n° 90, p. 113-128, https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01348904/file/depp-2016-EF-90-comment-faire-pour-refaire-les-decrocheurs-scolaires-qui-raccrochent_562452.pdf (consulté le 11 mai 2022).
- Zunigo X., 2010, Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 184, p. 58-71, www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2010-4-page-58.htm (consulté le 11 mai 2022).
- Zunigo X., 2008, L'apprentissage des possibles professionnels. Logiques et effets sociaux (des missions locales pour l'emploi des jeunes), *Sociétés contemporaines*, n° 70, p. 115-131, www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2008-2-page-115.htm (consulté le 11 mai 2022).